

MUNICIPALITE
DE
1613 MARACON

Maracon, le 05 mai 2025

Aux membres du Conseil Général

PREAVIS MUNICIPAL NO. 01/2025

Comptes communaux 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. *Préambule*

Conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la Comptabilité des Communes, la Municipalité à l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2024.

2. *Exposé des motifs*

Les comptes 2024 ont été calculés sur une population de 568 habitants au 01^{er} janvier de l'année. Au 31 décembre, elle était augmentée à 574 habitants.

Le compte de fonctionnement affiche un déficit de Frs. 195'438.--, alors que le budget 2024 présentait un déficit de Frs. 102'772.--.

La marge d'autofinancement est de Frs. -197'310.--. Le montant des dépenses d'investissements de l'année s'élève à Frs. 1'173'486.--, tandis que les recettes d'investissements sont de Frs. 127'604.--.

Des amortissements comptables budgétisés ont été effectués pour Frs. 123'071.--.

Le montant total des reprises aux fonds de réserve selon le compte de fonctionnement s'élève à Frs. 54'624.--. Ce montant sert à couvrir la perte sur la péréquation 2023. Tandis que la reprise totale de Frs. 74'852.-- des fonds de réserve attribués à l'épuration et à l'eau sont destinés à équilibrer les comptes d'exploitation des dicastères concernés.

Un commentaire relatif aux diverses écritures et résultats concernant ces comptes en comparaison avec le budget est joint au présent préavis.

Avec un total des charges de Frs. 2'446'184.-- contre des revenus de Frs. 2'250'745.--, un

déficit de Frs. 195'438.--

résulte des comptes communaux 2024.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

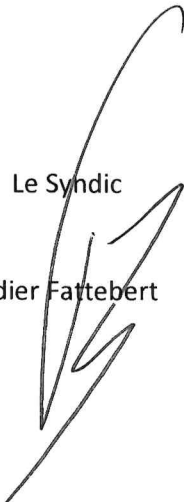
LE CONSEIL GENERAL DE MARACON

Vu le préavis no. 01/2025 du 05 mai 2025 ;
Où le rapport de la commission des finances ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

- 1) d'accepter les comptes communaux 2024 tels que présentés.

Le Syndic
Didier Fattebert



Au nom de la Municipalité



La secrétaire
Laetitia Deglon



Annexe : Comptes de fonctionnement par ordre administratif avec commentaires
Rapport d'examen succinct - Fidinter